

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 12	Absent(s) : 2	Pouvoir(s) : 3
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 3 mai 2016

Vote(s) pour : 36
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 9 mai 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-05-09-BD-14 :

Réseau d'évacuation des eaux pluviales et cours d'eau : Programme d'investissement 2016 et convention financière relative au programme d'assainissement entre la Régie HAGANIS et Metz Métropole.

Rapporteur : Monsieur Joël STROZYNA

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le programme indicatif 2016 de travaux et d'études annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que l'exercice de la compétence "Assainissement" demande les moyens budgétaires nécessaires à l'amélioration, au renouvellement et à l'extension des réseaux d'évacuation des eaux pluviales sur le territoire de Metz Métropole,

CONSIDERANT l'intérêt de coordonner et de regrouper l'ensemble des opérations programmées en 2016 sur le réseau unitaire avec la Régie HAGANIS,

DECIDE de valider le programme d'investissement eaux pluviales d'un montant de 1 616 800 € TTC, réparti comme suit :

Eaux Pluviales

Travaux :

-Sécurité	135 000 €
-Inondations	515 000 €
-Gestion patrimoniale	255 000 €
-Convention HAGANIS	177 000 €
-Investigations diverses	80 000 €
-Travaux divers	250 000 €
Etudes :	105 000 €
Suite programme 2015 :	54 800 €

Ruisseau Saint-Pierre - GEMAPI

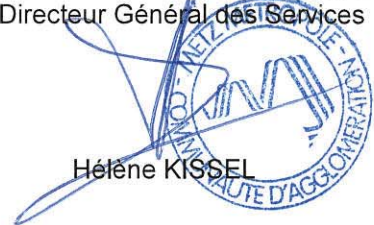
Etudes : **45 000 €**

DECIDE de lancer le marché de prestations intellectuelles en procédure de marchés publics adaptés relative aux études géotechniques préalables pour un montant estimé à 150 000 € HT sur 3 ans,

DECIDE de lancer le marché de travaux en procédure de marchés publics adaptés relative à la réhabilitation par l'intérieur de réseaux d'eaux pluviales estimé à 450 000 € HT sur 3 ans,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer avec la Régie HAGANIS la convention financière d'un montant de 177 000 €, jointe en annexe, ainsi que tout avenant modifiant le programme des travaux sans incidence financière.

Pour extrait conforme
Metz, le 10 mai 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



BUDGET 2016

INVESTISSEMENT

COMMUNES	LOCALISATION	NATURE DE L'INTERVENTION	CATEGORIE	MONTANT
I - EAUX PLUVIALES				
TRAVAUX (811 - 2135)				
AMANVILLERS				
ARS-LAQUEENEXY				
ARS-SUR-MOSELLE	Rue Jean Moulin	Réhabilitation des regards doubles en coordination avec les travaux de voirie	Gestion patrimoniale / Mise en conformité - Pollution	52 000,00 €
AUGNY	Ruelle de Pâques	Reconfiguration du réseau	Gestion patrimoniale	80 000,00 €
CHATEL-SAINT-GERMAIN				
CHESNY				
CHEULLES				
COIN-LES-CUVRY				
COIN-SUR-SELLE				
CUVRY	Rue du Hameau du Rucher	Réhabilitation du réseau par l'intérieur et par ouverture de fouilles (coordination travaux de voirie prévus en 2017)	Gestion patrimoniale	45 000,00 €
FEY				
GRAVELOTTÉ				
JURY				
JUSSY				
LA MAXE				
LAQUEENEXY				
LE BAN SAINT MARTIN	Avenue du Général de Gaulle (RD 603)	Reconstruction réseau en cours d'effondrement	Sécurité	60 000,00 €
LESSY				
LONGEVILLE-LES-METZ	Rue du Fort Rd (limite Ban St Martin)	Amélioration de la collecte	Lutte contre les inondations / Sécurité	70 000,00 €
LORRY-LES-METZ				
MARIEULLES - VEZON	Émissaire de la commune	Reconstruction du réseau suite effondrement	Sécurité	50 000,00 €
MARLY				
MARLY	Bassin de la Lurette	Sécurisation de l'ouvrage	Sécurité	25 000,00 €
MECLEUVES				
METZ	Rue Amiral Guépratte 1ère Tranche	Reconfiguration du réseau par ouverture de fouilles	Gestion patrimoniale / Sécurité	15 000,00 €
METZ	Rue Amiral Varney/Rue Amiral Haliez 1ère T.	Reconfiguration du réseau en coordination avec travaux de voirie	Lutte contre les inondations	160 000,00 €
METZ	Rue de La Grange aux Bois (1ère Tranche)	Reconstruction du réseau (par ouverture de fouille ou solution alternative)	Lutte contre les inondations / Sécurité	40 000,00 €
METZ	Rue de Tivoli	Réhabilitation du collecteur unitaire par l'intérieur	Gestion patrimoniale	20 000,00 €
MEY				
MONTIGNY-LES-METZ				
MOULINS-LES-METZ				
NOISSEVILLE				
NOUILLY				
PELTRE	Rue de la Source	Renforcement de la collecte suite décision cour d'appel	Lutte contre les inondations	220 000,00 €
PLAPPEVILLE				
POUILLY	Diverses rues	Suppression d'eaux claires parasites (demande de la Police de l'Eau le 22/9/15)	Gestion patrimoniale	33 000,00 €
POURNOY-LA-CHEVIVE				
ROZERIEULLES	Centre Village	Réhabilitation par l'intérieur en coordination avec travaux de voirie 2017	Gestion patrimoniale	45 000,00 €
SAINTE-JULIEN-LES-METZ				
SAINTE-PRIVAT-LA-MONTAGNE	Impasse de la Sapinière	Amélioration de la collecte	Lutte contre les inondations	25 000,00 €
SAINTE-RUFFINE				
SAULNY				
SCY CHAZELLES				
VANTOUX				
VANY				
VAUX	Chemin sur le Ruisseau	Restructuration du cameau par l'intérieur	Gestion patrimoniale	70 000,00 €
VERNEVILLE				
WOIPPY				
INVESTIGATIONS	METZ METROPOLE	ITV/Police de l'Eau/Missions SPS/ Etudes Géotechniques Sondages réseaux divers		80 000,00 €
METZ METROPOLE	solde convention 2015			54 800,00 €
METZ METROPOLE	diverses communes	Petits travaux de réfection des réseaux unitaires urgents et non programmables	Gestion patrimoniale	20 000,00 €
METZ METROPOLE	diverses communes	travaux de réfection des ouvrages EP extérieurs (station anti-crue...)	Gestion patrimoniale	42 000,00 €
METZ METROPOLE	Travaux divers	Interventions urgentes et non programmables		250 000,00 €
TOTAL TRAVAUX (811-2135)				1 456 800,00 €
ETUDES (811 - 2031)				
METZ METROPOLE		Préparation Programmes d'Investissements ultérieurs		90 000,00 €
MOULINS LES METZ	Bassin d'infiltration des Trois Haies	AVP/PRO (subventionnable par AERM)		15 000,00 €
POUILLY		Etude diagnostique (subventionnable à 70 % par AERM suite réunion du 14/10/15 + courrier DDT)		10 000,00 €
TOTAL ETUDES (811-2031)				115 000,00 €
I - TOTAL EAUX PLUVIALES				1 571 800,00 €
II - RUISSEAU ST PIERRE et GEMAPI				
METZ METROPOLE	Ruisseau St Pierre	Enquête DIG		30 000,00 €
METZ METROPOLE	Cours d'eau périurbains	Etude diagnostique		15 000,00 €
II - TOTAL GEMAPI				45 000,00 €
Convention HAGANIS 2016			177 000,00 €	231 800,00 €
Solde convention HAGANIS 2015			54 800,00 €	
I + II TOTAL				1 616 800,00 €

**CONVENTION FINANCIERE
RELATIVE AU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT
POUR L'ANNEE 2016**

RESEAUX D'EAUX USEES ET PLUVIALES OU UNITAIRES

entre

La Régie HAGANIS dont le siège social se situe Rue du Trou aux Serpents à METZ, représentée par Monsieur Daniel SCHMITT, Directeur Général, agissant en vertu de la **Délibération du Conseil d'Administration du 9 décembre 2015,**

et

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole dont le siège social se situe à Harmony Park, 11 boulevard Solidarité à Metz, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc BOHL, agissant en vertu de la **délibération du Bureau du**,

ARTICLE 1 - OBJET

Le programme d'assainissement 2016 sur réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, ou unitaires, se décompose de la manière suivante:

Pouilly	Etude diagnostique	fiche descriptive n°1
Pouilly	Diverses rues - Suppression d'eaux claires parasites	fiche descriptive n°2
Ars-sur-Moselle	Rue Jean Moulin, Rue Amédée Lasolgne, Rue de Solférino, Rue de la Mine, Rue du Rucher - Réhabilitation des regards doubles	fiche descriptive n°3
Metz	Queuleu - Rue de Tivoli - Réhabilitation par l'intérieur du réseau unitaire	fiche descriptive n°4
Diverses communes	Travaux de réfection de réseaux et ouvrages extérieurs	

Ces travaux relèvent de Metz Métropole, dans le cadre de l'exercice de sa compétence « assainissement ». La maîtrise d'ouvrage desdits travaux est réalisée par HAGANIS, des motifs techniques imposant une gestion commune de l'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées. En contrepartie, Metz Métropole verse une contribution spécifique à HAGANIS.

ARTICLE 2 - ENVELOPPE FINANCIERE - DELAIS

2-1 Enveloppe financière

L'enveloppe financière correspondant au coût des travaux et prestations connexes aux études et travaux à réaliser sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales pour chacune de ces opérations est définie dans le tableau récapitulatif joint à la présente convention. Elle s'élève à 177 000 € TTC.

Pour chaque opération, le montant des travaux est estimé à la date de l'établissement de la convention, les études d'avant projet et la définition des conditions techniques n'étant pas finalisées.

Metz Métropole se réserve le droit de suspendre ou de ne pas donner suite à une opération si celle-ci diffère substantiellement de celle décrite dans le programme cité à l'article 1.

Par ailleurs, HAGANIS veillera à ne pas dépasser l'enveloppe financière globale précitée, après l'achèvement de toutes les opérations, pour la part des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales.

Enfin HAGANIS informe Metz Métropole des suites données aux demandes de subventions qu'elle formule.

Dans le cas où il serait nécessaire d'apporter des modifications à l'enveloppe financière, un avenant à la présente convention devra être préalablement conclu avec Metz Métropole.

2-2 Délais

HAGANIS prévoit la réalisation des travaux sur les années 2016 et 2017. La programmation de chaque opération est détaillée dans le tableau récapitulatif ci-annexé.

Pour chacune des opérations, les travaux doivent connaître un début d'exécution effectif avant le 31/12/2016. Dans le cas contraire, l'opération peut être annulée par Metz Métropole. Dans tous les cas, HAGANIS informera Metz Métropole des éventuels retards et mettra à jour, après accord, le tableau annexé à la présente convention.

En tout état de cause, l'ensemble des opérations devra être soldé au plus tard le 31 décembre 2018.

ARTICLE 3 - MISSION HAGANIS

Pour chaque opération, la mission d'HAGANIS porte sur les éléments suivants :

- 1 – élaboration de l'avant projet et du projet,
- 2 – définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les travaux seront lancés et réalisés, avec élaboration d'un DCE,
- 3 – préparation du choix du ou des prestataires,
- 4 – signature et gestion des marchés de travaux, de fournitures et de services :
 - règlement des marchés
 - réception des travaux,
- 5 – gestion financière et comptable de l'opération,
- 6 – gestion administrative,
- 7 – actions en justice.

ARTICLE 4 - APPROBATION DU PROJET

Pour chaque opération, des réunions techniques entre HAGANIS et Metz Métropole sont programmées afin de valider les solutions techniques retenues, les modalités d'exécution des travaux ainsi que l'estimation prévisionnelle. Sur demande, un dossier de consultation des entreprises sera transmis à Metz Métropole.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT FINANCIER D'HAGANIS ET DE METZ METROPOLE

Pour chaque opération :

- a) HAGANIS pré financera l'ensemble des prestations Toutes Taxes Comprises.
- b) Pour les opérations supérieures à 50 000 € Toutes Taxes Comprises, qui ne pourront pas être soldées dans l'année, HAGANIS sollicitera Metz Métropole en fin d'exercice, avant fin novembre, pour le versement d'un acompte. L'acompte sera au plus égal à 80% de l'opération.
- c) En fin d'opération, HAGANIS établira le bilan financier qui fera apparaître les dépenses réalisées Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises.
- d) HAGANIS versera à Metz Métropole les subventions pour la part qui lui revient.
- e) Metz Métropole s'engage à inscrire les sommes correspondantes à son budget.

Les montants des participations financières de chaque organisme sont évalués sur la base des coûts estimatifs de l'opération (voir tableau récapitulatif).

ARTICLE 6 - CONTROLE FINANCIER ET COMPTABLE

Un tableau de suivi global des opérations constitutives de la convention est établi par HAGANIS, renseigné au fur et à mesure de l'avancement des opérations et transmis à Metz Métropole.

Lors de la demande de versement de l'acompte (prévu à l'article 5-b), HAGANIS produira à l'appui de sa demande le détail des dépenses réalisées justifiant la demande d'acompte.

A la fin de chaque opération, HAGANIS établira et remettra à Metz Métropole un bilan général qui comportera le détail de toutes les dépenses réalisées, accompagné de l'attestation du comptable certifiant l'exactitude des facturations et des paiements résultant des pièces justificatives, ainsi que le montant des aides éventuelles des autres financeurs (AERM et Conseil Départemental). HAGANIS produira à l'appui de ce bilan, la notification de subvention de l'organisme financeur.

Le versement du solde financier par Metz Métropole interviendra après accord définitif sur le bilan général.

ARTICLE 7 - CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

7.1 - La commission d'Appel d'Offres compétente est celle constituée par HAGANIS à laquelle sera conviée au moins un représentant de Metz Métropole.

7.2 - Contrôle technique

Au cours de l'avancement de chaque opération, HAGANIS transmet à Metz Métropole les éléments déterminants du projet (plans, autorisations, attributions de marchés, évolutions techniques...).

HAGANIS est tenue d'obtenir l'accord préalable de Metz Métropole avant de prendre la décision de réception de l'ouvrage. Cet accord est formalisé par écrit.

HAGANIS fournira à Metz Métropole, les plans de récolement des ouvrages achevés, sous format informatique, ainsi que, le cas échéant, les rapports d'inspections télévisées, les résultats des essais d'étanchéité et de compactage.

Metz Métropole deviendra responsable à hauteur de 50 % de la garde de l'ouvrage unitaire dès la date d'effet de la réception.

ARTICLE 8 - ACHEVEMENT DE LA MISSION

La mission d'HAGANIS prendra fin après achèvement et réception de l'ensemble du programme de travaux qui fait l'objet de la présente convention et après l'établissement des bilans généraux et définitifs de toutes les opérations et leur acceptation par Metz Métropole.

La mission pourra également prendre fin par résiliation de la convention dans les conditions fixées à l'article 11.

ARTICLE 9 - REMUNERATION DU MANDATAIRE

Metz Métropole participera aux frais de maîtrise d'ouvrage (4%) et de maîtrise d'œuvre (4%) sur le montant total des travaux pour la part « eaux pluviales ». Ces taux s'appliquent sur le montant des travaux réellement exécutés.

Viennent s'ajouter au montant des travaux, les prestations connexes aux études (relevés topographiques, études géotechniques...) et aux travaux (branchements, plantations, remises en état diverses ...).

Ces montants constituent l'assiette de la rémunération de 8 % allouée à HAGANIS.

ARTICLE 10 - PENALITES

Sans objet.

ARTICLE 11 - RESILIATION

1 - Si HAGANIS est défaillante, et après mise en demeure restée infructueuse, Metz Métropole peut résilier la présente convention.

2 - Dans le cas où Metz Métropole ne respecterait pas ses obligations, HAGANIS après mise en demeure restée infructueuse a droit à la résiliation de la présente convention.

3 - La résiliation ne peut prendre effet qu'un mois après notification de la décision de résiliation. Il est procédé immédiatement à un constat contradictoire des prestations effectuées par HAGANIS et de l'avancement des travaux réalisés. Le constat contradictoire fait l'objet d'un procès-verbal qui précise en outre les mesures conservatoires qu'HAGANIS doit prendre pour assurer la conservation et la sécurité des prestations et travaux exécutés. Il indique enfin le délai dans lequel HAGANIS doit remettre l'ensemble des dossiers à Metz Métropole.

Fait en deux exemplaires originaux,

Metz le.....

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de
METZ METROPOLE**

Le Directeur Général d'HAGANIS

**Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz
Conseiller Régional**

Daniel SCHMITT

CONVENTION CADRE AVEC METZ METROPOLE

2016

Communes	Opérations	Demande de remboursement (prévisionnel)	Travaux ou étude Début (prévisionnel)	Travaux ou étude Fin (prévisionnel)	Montant prévisionnel des travaux				Frais de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage*		Montant des prévisions des dépenses de la part eaux pluviales en € TTC (arrondi)	Aides notifiées		Montant estimé restant à la charge de Metz Métropole en € TTC (avec frais de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage et net de subvention)
					Total en € HT	part eaux pluviales en € HT	part eaux pluviales en € TTC	en € HT	en € TTC	AERM montant sur la part EP		Conseil Départemental montant sur la part EP		
Pouilly	Etude diagnostique	2016	12/2015	06/2016	14 000,00	7 000,00	8 400,00	560,00	672,00	10 000,00			10 000,00	
Pouilly	Diverses rues - Suppression d'eaux claires parasites	2017	12/2016	02/2017	50 000,00	25 000,00	30 000,00	2 000,00	2 400,00	33 000,00			33 000,00	
Ars-sur-Moselle	Rue Jean Moulin, Rue Amédée Lasolgne, Rue de Solferino, Rue de la Mine, Rue du Rucher - Réhabilitation des regards doubles	2016	06/2016	08/2016	80 000,00	40 000,00	48 000,00	3 200,00	3 840,00	52 000,00			52 000,00	
Metz	Queuleu - Rue de Tivoli - Réhabilitation par l'intérieur du réseau unitaire	2017	12/2016	02/2017	30 000,00	15 000,00	18 000,00	1 200,00	1 440,00	20 000,00			20 000,00	
Divers communes	Travaux de réfection de réseaux et ouvrages extérieurs	acompte en 2016 et solde en 2017	01/2016	12/2016	75 000,00	47 500,00	57 000,00	3 800,00	4 560,00	62 000,00			62 000,00	
	Total				249 000,00	134 500,00	161 400,00	10 760,00	12 912,00	177 000,00		0,00	177 000,00	

* les frais de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage s'élevaient à 8% des travaux d'eaux pluviales

16/02/2016

1) POUILLY - Etude diagnostique

Montant total de l'opération : 14 000 € HT

Participation prévisionnelle Metz Métropole : 7 000 € HT arrondis à 10 000 € TTC (frais de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage inclus)

Les eaux usées de la commune de Pouilly sont actuellement traitées par une station d'épuration communale d'une capacité de 1 050 EH.

Les projets d'urbanisation de la commune, et notamment le projet de lotissement Chèvre Haie, vont augmenter de manière significative la population communale dans les prochaines années (passage d'une population actuelle de 711 EH à 1 292 EH à l'horizon 2022).

Dans le même temps, les mesures réalisées sur la station d'épuration font apparaître un taux de dilution très important, ce qui conduit à saturer hydrauliquement les ouvrages.

L'étude diagnostique a pour objectif :

- de procéder à une reconnaissance approfondie de l'ensemble des réseaux ;
- de rechercher et de mesurer les eaux claires parasites ;
- de relever les anomalies ou dysfonctionnements observés ;
- de proposer des travaux à réaliser sur le réseau afin de remédier aux anomalies observées.

Les actions de réduction des eaux claires parasites et la programmation de travaux sur les réseaux communaux permettront de gagner des capacités hydrauliques sur les ouvrages d'épuration et d'éviter des investissements lourds sur la station d'épuration (des investissements complémentaires sur la station, non définis à ce jour, pourraient cependant être également à prévoir afin de renforcer les capacités organiques).

La campagne de mesures pourra être effectuée au cours de l'hiver prochain, dès que les conditions climatiques s'y prêteront (nappe haute).

Plan de situation :



2) POUILLY – diverses rues - Suppression d'eaux claires parasites

Montant total de l'opération : 50 000 € HT

Participation prévisionnelle Metz Métropole : 25 000 € HT arrondis à 33 000 € TTC (frais de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage inclus)

Les eaux usées de la commune de Pouilly sont actuellement traitées par une station d'épuration communale d'une capacité de 1 050 EH.

Les projets d'urbanisation de la commune, et notamment le projet de lotissement Chèvre Haie, vont augmenter de manière significative la population communale dans les prochaines années (passage d'une population actuelle de 711 EH à 1 292 EH à l'horizon 2022).

Un courrier de la DDT en date du 22 septembre 2015 autorise le raccordement de la première phase d'aménagement du lotissement Chèvre Haie. Le courrier indique cependant clairement que « la réduction des eaux claires parasites doit être une priorité avant la réalisation des autres phases du lotissement. [...] Vous me tiendrez informé de l'avancement de cette démarche et de ces résultats. ».

Les mesures réalisées sur la station d'épuration font apparaître un taux de dilution très important, ce qui conduit à saturer hydrauliquement les ouvrages.

Une étude diagnostique sera donc réalisée à l'hiver 2015/2016 afin :

- de procéder à une reconnaissance approfondie de l'ensemble des réseaux ;
- de rechercher et de mesurer les eaux claires parasites ;
- de relever les anomalies ou dysfonctionnements observés ;
- de proposer des travaux à réaliser sur le réseau afin de remédier aux anomalies observées.

A l'issue de l'étude diagnostique, des actions de réduction des eaux claires parasites pourront être programmées et réalisées dès 2016.

Bien que les travaux de la seconde phase du lotissement Chèvre Haie ne démarrent qu'en 2018, il est nécessaire de disposer rapidement d'un programme de travaux à réaliser afin de pouvoir échelonner et planifier au mieux les interventions.

3) ARS-SUR-MOSELLE - rue Jean Moulin, rue Amédée Lasolgne, rue de Solférino, rue de la Mine, rue du Rucher - Réhabilitation des regards doubles

Montant total de l'opération : 80 000 € HT

Participation prévisionnelle Metz Métropole : 40 000 € HT arrondis à 52 000 € TTC (frais de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage inclus)

Le secteur des rues Jean Moulin, Amédée Lasolgne, de Solférino, de la Mine et du Rucher à Ars-sur-Moselle est constitué de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales équipés de regards communs.

Ces regards permettent une communication entre le réseau d'eaux pluviales et le réseau d'eaux usées et induisent l'entrée d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées strictes ainsi qu'une éventuelle pollution du réseau d'eaux pluviales lors du mélange des effluents par temps de pluie.


Les travaux consistent à isoler chacun des réseaux eaux usées et eaux pluviales par la fermeture des communications entre les réseaux.

Des ouvertures de fouille seront nécessaires notamment rue Jean Moulin, au niveau du n°14 et de l'intersection avec la rue Amédée Lasolgne.

Ces travaux seront coordonnés avec les travaux de réfection de voirie de la rue Jean Moulin prévus par la commune d'Ars-sur-Moselle en 2016 (courrier de la mairie daté du 17 juillet 2015).

Plan de situation :



 Zones d'intervention



Photographies des regards doubles

4) METZ QUEULEU – rue de Tivoli - Réhabilitation par l'intérieur du réseau unitaire

Montant total de l'opération : 30 000 € HT

Participation prévisionnelle Metz Métropole : 15 000 € HT arrondis à 20 000 € TTC (frais de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage inclus)

Des travaux de réfection de la voirie de la rue de Tivoli ont été réalisés par la Ville de Metz en 2014. A cette occasion, une inspection télévisée du collecteur unitaire a été réalisée et a mis en évidence la présence de défauts.

Les travaux consistent à réhabiliter par l'intérieur le collecteur unitaire.

La réhabilitation est nécessaire de par la vétusté du collecteur : présence de racines, de fissures, dépôts de sédiments...

Cette intervention préventive permettra de préserver l'ouvrage et d'éviter d'éventuels travaux en urgence et / ou sinistres (inondation, bouchage...) en cas d'évolution des défauts et de rupture du collecteur.

Les travaux de réparation du collecteur nécessitant une ouverture de fouille ont d'ores et déjà été réalisés en 2014, en coordination avec les travaux de voirie.



Racines et fissures



Mauvais état général et fissures

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 9 mai 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 10 – Déchèterles de MM – Convention d'utilisation par les habitants de la CCVM. <i>Annexe</i> : Convention.	1 1	
Point 11 – Attribution de l'accord cadre multi attributaires pour l'acquisition de véhicules de collecte des déchets.	1	
Point 12 – Régie HAGANIS : approbation du programme d'investissement 2016 en matière d'assainissement. <i>Annexe</i> : Tableaux.	1 1	
Point 13 – Versement d'une contribution 2016 à la Régie HAGANIS au titre des missions d'entretien et de maintenance des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales.	1	
Point 14 – Réseau d'évacuation des eaux pluviales et cours d'eau : programme d'investissement 2016 et convention financière relative au programme d'assainissement entre la Régie HAGANIS et MM. <i>Annexe</i> : Tableau investissement. <i>Annexe</i> : Convention financière. <i>Annexe</i> : Tableau convention cadre. <i>Annexe</i> : Récapitulatif des travaux.	1 1 1 1 1	
Point 15 – DSP Transports – Renouvellement de 5 minibus par la SAEML TAMM. Demande de garantie d'emprunt. <i>Annexe</i> : Contrat de prêt.	1 1	
Point 16 – DSP Transports – Renouvellement de 9 bus standard par la SAEML TAMM. Demande de garantie d'emprunt. <i>Annexe</i> : Contrat de prêt.	1 1	
Point 17 – Autorisation de signature des marchés d'entretien des espaces publics communautaires.	1	
Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 10 mai 2016

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL